

Montreuil, le 20 juin 2019,

La Secrétaire Générale du SNAD CGT
à
Monsieur le Directeur général,

Objet : Refonte du BOD 1236.

Monsieur le Directeur général,

Par le présent courrier, le SNAD CGT souhaite attirer votre attention sur la nécessaire refonte du BOD 1236 relatif à l'utilisation des équipes "Maître-chien".

En effet, nous avons été saisis par plusieurs collègues maîtres-chiens, sur, notamment, les difficultés rencontrées par ces derniers pour la garde de leur chien. L'administration ne prévoit qu'une prise en charge des frais de garde à titre exceptionnel lors de congés maladie de l'agent.

Il nous paraît inconcevable que ces frais soient supportés par les maîtres de chien, tout comme d'ailleurs l'assurance des chiens qui incombe intégralement aux agents.

À ce titre, et parce que d'une manière générale il conviendrait de mettre à jour le BOD en objet, le SNAD CGT vous demande :

- La tenue d'un groupe de travail sur le sujet, dès le deuxième semestre de l'année 2019, puisque nous en formulons la demande depuis 2017.
- La prise en charge des frais de garde des chiens lors des congés annuels de nos collègues maîtres de chien ou la réservation de place dans des chenils (à l'instar de ce qui se fait en police ou en gendarmerie) sur l'ensemble du territoire.

Être maître-chien est une vraie vocation pour nos collègues. Une vocation qui demande un investissement sans faille comme nombre de "spécialités" au sein de la douane. Mais une vocation qui a un coût financier pour les agents, qui sont les seuls à devoir supporter une telle charge financière.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie de bien vouloir accepter, Monsieur le Directeur général, mes salutations respectueuses,

La secrétaire générale,

Manuela DONÀ